



PRÉFET DE LA CHARENTE

Direction Départementale des Territoires
de la Charente
Service eau environnement risques
Unité eau et agriculture

Agence Régionale de Santé Aquitaine Limousin
Poitou-Charentes
Délégation départementale de la Charente
Pôle santé publique et santé environnementale
Service santé environnement

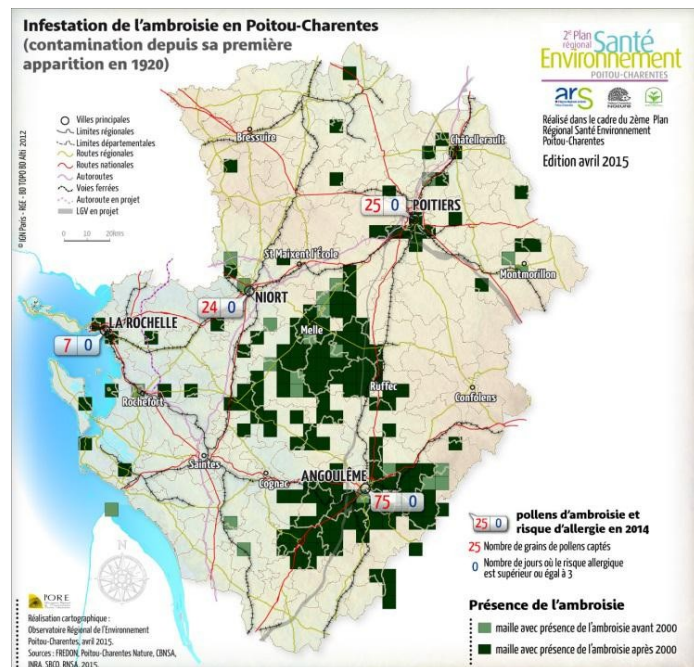
Plan de lutte contre l'ambrosie dans le département de la Charente



I. Contexte de la Charente

L'ambrosie est une plante annuelle qui se développe, essentiellement, dans les parcelles agricoles dédiées aux cultures annuelles, sur les sols nus ou remaniés après chantier, les délaissés, d'infrastructures de transports (routières et ferrées notamment).

Elle commence à s'implanter sur le département de la Charente.



Cette plante constitue un problème de santé publique en raison du caractère très allergisant de ses pollens, entraînant rhinites, asthme, eczéma, etc. Les manifestations allergiques sont particulièrement invalidantes. Sur le département de la Charente, l'existence d'allergies à ces pollens n'est pas connue. Cependant, la pathologie allergique peut intervenir indépendamment de toute prédisposition génétique et ainsi peut concerner n'importe quel individu pour peu qu'il ait subi une exposition suffisamment intense et prolongée aux pollens d'ambrosie. Or, les mesures de concentration en pollens d'ambrosie montrent la présence de ces pollens depuis le début de la surveillance (2007). Aussi, une gestion préventive de l'ambrosie est nécessaire pour éviter l'apparition d'effets sanitaires sur la population.

Cette plante, du fait de son caractère envahissant, génère, aussi d'importants problèmes de gestion des cultures agricoles.

Au vu de l'absence d'effets sanitaires connus et du caractère envahissant de la plante, la lutte contre l'ambrosie, sur le département de la Charente, vise à limiter l'installation de la plante sur les terrains non infestés et réduire les stocks de semences déjà constitués dans les sols infestés. Pour cela, l'interruption du cycle annuel de la plante doit avoir lieu avant grenaison. De plus, la dissémination des graines par les engins agricoles, de travaux publics et par le transport de terres contaminés vers des parcelles non infestées est à maîtriser.

II. Mise en place de groupes de travail

Face à l'impact de l'ambrosie sur la santé et les cultures, le Préfet de Charente a organisé une réunion le 15 octobre 2015 visant à faire le point sur l'état des lieux de la situation dans le département.

À l'issue de la réunion le Préfet a constitué trois groupes de travail dont la DDT assure l'animation :

- Groupe de travail 1 : Ville (pilotage ARS – FREDON)
- Groupe de travail 2 : Bord de route (pilotage DIR Atlantique)
- Groupe de travail 3 : Agriculture (Chambre d'Agriculture – FREDON)

Ces groupes sont constitués des différents acteurs concernés par la thématique : services de l'Etat, ARS, Conseil Départemental, représentant des maires, ATMO Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, FREDON, FDGDON, Chambre d'Agriculture, gestionnaires d'infrastructures linéaires, représentants du monde agricoles, etc.

Les gestionnaires routiers en Charente sont DIR Atlantique, DIR Centre-Ouest, services routiers du Conseil Départemental, services routiers des communes et des communautés de communes.

Ces 3 groupes avaient pour objectif de recenser les actions à mettre en œuvre sur le département de la Charente.

Les pilotes de ces 3 groupes de travail constituent le comité de pilotage (COPIL) chargé de coordonner les actions définies par les différents groupes afin d'établir le plan d'actions.

III. Le plan d'actions

1. Présentation

Le plan d'actions est pluriannuel. Il est décliné selon 4 axes et se présente sous la forme de fiches-actions :

Déclinaison du plan d'actions

Axe 1 : Amélioration de la Connaissance de l'ambrosie.....	5
Fiche Action 1 : Acquisition de références techniques.....	5
Fiche Action 2 : Base de données – renseignement de la plate-forme nationale.....	6
Fiche Action 3 : Qualité de l'air et allergie.....	7
Axe 2 : Formation.....	9
Fiche Action 4 : Référent communal.....	9
Fiche Action 5 : Référent agriculture.....	10
Fiche Action 6 : Référent route.....	11
Fiche Action 7 : Aménageurs et travaux publics.....	12
Axe 3 : Actions de terrain.....	13
Fiche Action 8 : Mise en place d'un réseau de référents communaux.....	13
Fiche Action 9 : Actions du référent communal.....	14
Fiche Action 10 : Gestion de la présence d'ambrosie sur les bords de route.....	15
Fiche Action 11 : Actions du référent agriculture.....	17
Fiche Action 12 : Gestion de la présence d'ambrosie dans les parcelles agricoles.....	18
Axe 4 : Communication et actions de sensibilisation.....	19
Fiche Action 13 : Diffusion de documentation / Sensibilisation.....	19
Fiche Action 14 : Plan de communication agriculture.....	20

Annexes :

- 1 / Membres du Comité de Pilotage du plan d'actions de lutte contre l'ambrosie
- 2 / Liste et coordonnées des référents du monde agricole et communaux (avril 2016)
- 3 / Fiches de postes des référents ambrosie (Ville et Agriculture)
- 4 / Glossaire
- 5 / Formulaire de demande de dérogation (disponible sur demande auprès du référent ou des services de l'État)

Toutes les fiches sont présentées sur le même modèle :

- Pilotes : personne ou organisme qui engage ou assure la réalisation de l'action
- Cibles : public ou organisme visé par l'action menée
- Objectifs : résultats attendus à l'issue de la réalisation de l'action
- Actions : moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs
- Indicateurs : élément permettant d'évaluer la progression de la mise en œuvre de l'action pour atteindre les objectifs
- Suivi de l'action : personne ou organisme qui évaluera à l'issue d'une année de mise en œuvre, l'avancée, la pertinence et la pérennité de l'action.

2. Bilan annuel

Les membres de chaque groupe de travail se réunissent, en fin d'année, sous l'impulsion du pilote, afin d'établir un bilan des actions menées. Chaque action sera discutée et évaluée (impacts, effets, mise en œuvre, difficultés rencontrées, etc.). Des nouvelles actions pourront être proposés et de nouveaux acteurs intégrés.

À l'issue du bilan des 3 groupes, le plan de lutte pourra être mis à jour en tenant compte des modifications proposées.

Axe 1 : Amélioration de la Connaissance de l'ambrosie

Fiche Action 1 : Acquisition de références techniques

Pilotes	Cibles
Chambre agriculture FREDON	<u>Communes</u> : agents des services techniques <u>Agriculture</u> : agriculteurs, OPA (coop négoce) <u>Bord de route</u> : Gestionnaires routiers : DIR Atlantique, DIR Centre-Ouest, services routiers du Conseil Départemental, services routiers des communes et des communautés de communes Autres infrastructures terrestres, voies ferrées (à terme)
Objectifs	
<p>Améliorer la connaissance de la répartition de l'ambrosie sur le département de la Charente.</p> <p>Améliorer la connaissance sur les cycles d'ambrosie et les méthodes de lutte.</p> <p>Améliorer la connaissance de la gestion de l'ambrosie, en particulier pour :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'interculture d'été,- les opérations de fauchage des bords de route. <p>Utiliser ces connaissances pour améliorer les pratiques de lutte contre l'espèce.</p>	
Actions	
<ul style="list-style-type: none">• Expérimentation / suivi de parcelles de références sur la gestion de l'interculture : comparaison travail du sol, mise en place de couvert (date de semis et date de destruction).• Expérimentation / suivi de parcelle de références sur la gestion des cultures à risque : tournesol, maïs.• En fonction des résultats obtenus (bons ou mauvais), les gestionnaires routiers font remonter leurs observations de terrain (date de fauche optimale, technique de traitement efficace, difficultés particulières, etc.).• Partage des documents déjà réalisés notamment par les gestionnaires routiers : fiche plastifiée de présentation de l'espèce du CD16 ; guide sur la reconnaissance et le traitement des espèces exotiques envahissantes (EEE) de la DIR Atlantique, guide « Problématique de la gestion de l'ambrosie à feuilles d'armoise en bord de route » de l'observatoire des ambrosies.	
Indicateurs	
<p>Existence d'une plateforme de capitalisation des expérimentations menées et des résultats obtenus.</p> <p>Productions de comptes rendus d'essai.</p> <p>Valorisation des résultats dans des fiches techniques.</p> <p>Vulgarisation/communication sur les résultats d'essais.</p>	
Suivi de l'action	
Chambre d'agriculture FREDON	

Axe 1 : Amélioration de la Connaissance de l'ambroisie

Fiche Action 2 : Base de données – renseignement de la plate-forme nationale

Pilotes	Cibles
DDT ARS Chambre agriculture Conseil départemental DIR Atlantique, DIR Centre Ouest FREDON	<u>Communes</u> : référents en mairie, services techniques, élus. <u>Agriculture</u> : agriculteurs, référents agricoles <u>Bord de route</u> : gestionnaires routiers <u>Autres opérateurs</u> : FREDON, FDGDON, MESEA, SNCF Réseau
Objectifs	
Améliorer la connaissance de la répartition de l'ambroisie sur le département de la Charente. Obtenir une cartographie unique tenue à jour.	
Actions	
<ul style="list-style-type: none"> • Communication autour de la plateforme nationale auprès des particuliers : cf. fiche action « diffusion de documentation/communication ». • Utilisation de la plateforme nationale du ministère de la santé : www.signalement-ambroisie.fr (particuliers, référents communaux, agents de bord de route, autres opérateurs) et formulaire papier (à créer, pour les particuliers) avec la mise en place de niveaux d'accès différents en fonction des profils. • Validation des signalements des particuliers par les référents communaux. • Réalisation de diagnostic territorial par les agents communaux : cf. fiche action « actions du référent communal ». • Mise à jour des bases de données spécifiques des gestionnaires routiers, lorsqu'elles sont existantes. • Utilisation de la plateforme de la chambre d'agriculture par les agriculteurs et les référents agriculture sur le site internet signalement adventices : http://www.signalement-adventices.fr • Création (si nécessaire) de l'interface d'intégration des données « gestionnaires » vers la plateforme nationale. • Intégration automatisée des données des bases des gestionnaires routiers et de la Chambre d'agriculture dans la plateforme nationale. 	
Indicateurs	
Production d'une cartographie pour le département. % de diagnostic communal pour les communes pilotes. % de données intégrées des bases de données « bord de route » et de la Chambre d'Agriculture dans la plateforme nationale.	
Suivi de l'action	
DDT-ARS	

Axe 1 : Amélioration de la Connaissance de l'ambroisie

Fiche Action 3 : Qualité de l'air et allergie

Pilotes	Cibles
<p><u>Pilotes :</u> ATMO Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes ARS Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes</p> <p><u>Partenaires :</u> Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA) Ville d'Angoulême.</p>	<p><u>Particuliers :</u> et personnes allergiques aux pollens</p> <p><u>Professionnels de santé :</u> médecins généralistes, allergologues, pneumologues, ORL, pédiatres, pharmaciens, etc.</p>
Objectifs	
<p>Suivre l'apparition et le développement des pollens d'ambroisie sur le département.</p> <p>Anticiper les traitements des personnes atteintes de pollinoses.</p> <p>Renseigner le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA).</p> <p>Apporter des connaissances aux professionnels de la santé et aux personnes allergiques, sur le calendrier d'apparition des pollens dans l'atmosphère au cours de l'année.</p> <p>Améliorer la connaissance des impacts sanitaires de l'ambroisie sur la santé de la population dans le département de la Charente : connaissance des cas d'allergie.</p> <p>Adapter le plan de gestion en fonction de l'évolution, sur plusieurs années, de la concentration en pollens.</p>	
Actions	
<ul style="list-style-type: none">• Information des professionnels de santé sur les risques de pollinoses liées à l'ambroisie comprenant une demande de retour d'information sur les cas d'allergie (cf. fiche « diffusion de communication - sensibilisation »).• Surveillance des pollens :<ul style="list-style-type: none">-Prélèvements et comptage des pollens.- Périodes de prélèvement : la surveillance des pollens est réalisée à travers des campagnes hebdomadaires de prélèvements. Les dates de début et fin du suivi sont définies avec le RNSA, généralement entre mi-février et mi-octobre.- Lieu de mesure : le capteur de pollens est implanté conformément aux consignes du RNSA. Il est placé en hauteur, sur un toit, de façon à couvrir une zone de 30 km de diamètre en plaine. Les effets strictement locaux de la végétation environnante sont ainsi atténués. Le capteur de Charente est installé dans l'agglomération chef-lieu, à La Maison de Kirikou (« propriété » de la ville d'Angoulême), rue des Frères Lumière à Angoulême. Il concerne donc une centaine de milliers d'habitants. Une réflexion sur l'extension de ce réseau (capteur sur d'autres communes) est à mener pour les années suivantes.- Diffusion au RNSA et aux médecins référents : les données polliniques sont envoyées systématiquement au RNSA qui calcule l'indice de risque allergique et au médecin référent (Dr Jacques Gabriel PETIT) qui établit un commentaire chaque semaine. Le RNSA établit	

aussi deux commentaires hebdomadaires : un commentaire par capteur et un commentaire nationale (qui traite notamment des prévisions « ambroisie »).

- Diffusion d'un bulletin hebdomadaire : les données polliniques associées au risque allergique du RNSA et aux commentaires du médecin référent, et du RNSA le cas échéant, font l'objet d'un bulletin hebdomadaire. Ce bulletin est diffusé chaque vendredi aux abonnés et sur le site Internet d'ATMO Poitou-Charentes.

- Diffusion d'un bilan annuel du suivi des pollens (tous dont ambroisie) sur le site internet d'ATMO Poitou-Charentes.

Indicateurs

Nombre de retours des professionnels de santé à l'ARS - Nombre de cas d'allergie connus.

Nombre de prélèvements.

Nombre de bulletins polliniques diffusés.

Nombre d'abonnés au 31 décembre.

Suivi de l'action

ATMO et ARS.

Axe 2 : Formation	
Fiche Action 4 : Référent communal	
Pilotes	Cibles
ARS FREDON DDT	<u>Communes</u> : référents ambroisie : élus et personnels des services techniques <u>Autres opérateurs</u> : Association de promotion de la santé sur une commune pilote (ex : ASPRO à Soyaux)
Objectifs	
Former les référents communaux « ambroisie » à la lutte contre l'ambroisie, dans le but de réaliser les actions définies dans la fiche « actions du référent communal ».	
Actions	
<ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation du dispositif sur les communes ciblées en 2016 au regard de la répartition actuelle de la plante et ainsi quadriller le département de la Charente : Barbezieux St Hilaire, Cognac, La Couronne, La Rochefoucauld, Soyaux et Villebois-Lavalette, Bioussac. • Organisation des sessions de formation des référents à la lutte contre l'ambroisie : réglementation, enjeux sanitaires, connaissance et reconnaissance de la plante, rôle du référent, utilisation de la plateforme nationale, gestion des signalements, lutte contre l'ambroisie. • Élaboration d'un cahier des charges type (travail départemental). 	
Indicateurs	
<p>Nombre de session de formation organisé, nombre de référents formés.</p> <p>% de communes ayant formé un référent (quand un réseau départemental sera en place).</p>	
Suivi de l'action	
Groupe de Travail « Ville ».	

Axe 2 : Formation

Fiche Action 5 : Référent agriculture

Pilotes	Cibles
Chambre d'agriculture FREDON DDT	<u>Agriculture</u> : Référents agricoles, coopératives, négoce agricole, Maison de l'Agriculture Biologique.
Objectifs	
Former les représentants des coopératives, du négoce et de la Maison de l'agriculture biologique à la lutte contre l'ambrosie, afin qu'ils soient capables d'intervenir à la demande de tout agriculteur souhaitant faire identifier la plante sur une de ses parcelles.	
Actions	
<ul style="list-style-type: none">• Formations des référents agricoles à la lutte contre l'ambrosie (aspect réglementaire, technique) et obligation d'engagement dans un plan de lutte pour tout signalant.• Mise à disposition d'une « boîte à outil » sur la gestion de l'ambrosie (reconnaissance, cycle, méthode de lutte, application de l'arrêté préfectoral)• Réunion de bilan de fin d'année sur les missions de référent• Élaboration d'un cahier des charges type (travail départemental) pour que ces modules de formation soient intégrés dans les offres de formation de la Chambre d'agriculture et de la FREDON	
Indicateurs	
Fiches émargement formation Boîtes à outils à disposition	
Suivi de l'action	
Groupe de Travail « Agriculture ».	

Axe 2 : Formation	
Fiche Action 6 : Référent route	
Pilote	Cibles
DIR Atlantique	<u>Bord de route</u> : gestionnaires routiers, agents de terrain en charge des dépendances vertes (et leur encadrant direct).
Objectifs	
Affiner la connaissance de l'espèce par les agents de terrain et sa progression dans le milieu Améliorer les méthodes de traitement des foyers repérés	
Actions	
<ul style="list-style-type: none"> • Formation des agents de terrain à la reconnaissance de l'espèce et aux moyens de lutte adaptée 	
Indicateurs	
Formation de 50 % agents concernés (environ 135 personnes en Charente) en 2016, puis 100 % d'ici fin 2017	
Suivi de l'action	
Groupe de Travail « Routes »	
Remarques	
MOYENS : la formation / sensibilisation des 135 agents en 2016 aura un coût, globalement estimé à 5000 €.	

Axe 2 : Formation	
Fiche Action 7 : Aménageurs et travaux publics	
Pilotes	Cibles
	<u>Collectivités, bord de route, Autres opérateurs :</u> gestionnaires routiers, entreprises de TP et de terrassement, bureaux d'études, entreprises de travaux publics (y compris voies ferrées et pour la navigation).
Objectifs	
<p>Affiner la connaissance de l'espèce et sa progression dans le milieu.</p> <p>Améliorer la connaissance des agents chargés de la rédaction des projets et des DCE de travaux publics.</p> <p>Améliorer la connaissance des personnels des lotisseurs, entreprises de travaux et paysagistes.</p> <p>Améliorer la gestion des mouvements de terre lors des aménagements d'infrastructures (et notamment routières) pour éviter la contamination de terres saines par des terres infestées.</p>	
Actions	
<ul style="list-style-type: none"> • Formation des agents en charge de la maîtrise d'ouvrage des projets routiers (DREAL ALPC) et ceux en charge de leur maîtrise d'œuvre (SIR des DIR Atlantique et DIR Centre Ouest) à : <ul style="list-style-type: none"> - la reconnaissance de la plante, - la connaissance de son cycle végétatif, - aux actions de lutte (optimiser les périodes d'engazonnement, période de fauche, viser en priorité les bretelles des échangeurs et les bassins. • Formation les agents en charge de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre du conseil départemental. • Mobilisation des lotisseurs et des entreprises privées du paysage. 	
Indicateurs	
Formation de x % agents publics concernés	
Suivi de l'action	
Groupe de Travail « Routes » ou « Ville »	
Remarques	
Déploiement ultérieur	

Axe 3 : Actions de terrain

Fiche Action 8 : Mise en place d'un réseau de référents communaux

Pilotes	Cibles
ARS DDT	<u>Territoire communal</u> : élus, agents communaux <u>Communautés de communes</u> : élus, agents techniques
Objectifs	
<p>Sensibiliser les élus et agents des services techniques à la problématique de l'ambrosie et aux solutions techniques pouvant être engagées sur les voiries et espaces verts.</p> <p>Bâtir et déployer le réseau de référents dans les communes et communautés de communes afin de développer :</p> <ul style="list-style-type: none">• la connaissance de l'expansion de l'ambrosie,• la réponse aux particuliers,• la lutte contre l'ambrosie au niveau communal,• faciliter les échanges entre les communes.	
Actions	
<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un réseau de référents sur des communes pilotes en 2016 (cf. fiche action 4)• À terme : développement du réseau pour l'étendre à d'autres communes ou communautés de communes.• Création des outils communs : ex : article bulletin communal (cf. fiche-action « diffusion de documentation / sensibilisation »)• Formation des référents (cf. fiche-action « formation des référents communaux »)	
Indicateurs	
Nombre de communes adhérentes au réseau.	
Suivi de l'action	
Groupe de Travail « Ville ».	

Axe 3 : Actions de terrain

Fiche Action 9 : Actions du référent communal

Pilotes	Cibles
ARS FREDON	<u>Référent communal</u> <u>Territoire communal</u> : particuliers, agents communaux, etc.
Objectifs	
Repérage / Cartographie sur le territoire de la commune Sensibilisation des particuliers et des agents communaux Gestion de la problématique de l'ambrosie sur le territoire de la commune	
Actions	
<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser le public : utilisation des médias communaux (journaux, gazettes, sites web).• Sensibiliser les agents communaux en charge de l'entretien des espaces verts et de la fauche des bords de route, des opérateurs de travaux et des instructeurs de permis de construire (outils à créer cf.fiche action « diffusion de document de communication »).• Répertorier la présence d'ambrosie sur le terrain avec la réalisation d'un diagnostic communal.• Enregistrer la présence d'ambrosie dans la plateforme nationale (cf. fiche action « base de données »).• Gestion des signalements issus du repérage ou de plaintes que ce soit sur le domaine public ou privé.• Informer les propriétaires concernés.• Assurer des actions de destruction.• Assurer la cohérence des actions locales mises en place.	
Indicateurs	
Taux de réponse à un signalement	
Suivi de l'action	
Groupes de Travail « Ville ».	

Axe 3 : Actions de terrain

Fiche Action 10 : Gestion de la présence d'ambrosie sur les bords de route

Pilote	Cibles
DIR Atlantique	<u>Bord de route</u> : gestionnaires routiers
Objectifs	
<p>Repérage / Cartographies (recensement exhaustif de la présence d'ambrosie sur le département de la Charente ou sur le territoire des communes identifiées : mesurer l'état d'avancement/ de recul).</p> <p>Mesurer l'évolution de la présence d'ambrosie sur les bords de route par chacun des gestionnaires en fonction de leurs secteurs, dont Mairies pour les voies communales.</p> <p>Faire diminuer le stock semencier d'une zone infestée et limiter la progression de l'espèce.</p>	
Actions	
<ul style="list-style-type: none">• Repérage de la présence d'ambrosie sur le terrain (cartographie).• Création d'un plan de fauchage ou un plan particulier de traitement des dépendances vertes intégrant le traitement spécifique de l'ambrosie. La préfecture pourra demander à chaque gestionnaire de lui transmettre le plan pour information.• Traitement des foyers identifiés aux alentours de la fin du mois d'août avant la montée de la graine. (Date optimale de traitement à affiner).• En cas de faible densité (environ 1 pied au km), si possible, arrachage du pied par des actions ciblées (chantiers mobiles par exemple).• Dans les zones les plus infestées, quand le fauchage s'avère nécessaire :<ul style="list-style-type: none">- Organisation d'une coupe spécifique « Ambrosie », distincte des autres, vers la fin août ;- Nettoyage du matériel sur place avant de quitter la zone (si coupe à l'automne).• Traitement des bretelles, des échangeurs et des bassins.	
Indicateurs	
Evolution de la progression de l'espèce sur les bords de route.	
Suivi de l'action	
Groupe de Travail « Routes »	
Remarques	
<p>Il est rappelé que la technique du brûlage est interdite pour les résidus de fauche.</p> <p>Moyens matériels : engins et outils dont dispose actuellement chaque gestionnaire semblent adaptés au traitement de la plante. Il existe aussi des matériels permettant d'exporter les résidus de fauche</p>	

contenant des graines déjà formées, mais qu'aucun gestionnaire n'a encore pu tester en Charente.

À noter que les engins de fauchage sont bien souvent mutualisés au sein d'un même service (exemple les DIR) ce qui rend difficile la mobilisation de l'ensemble du matériel sur une plage de temps très courte (quelques semaines à la fin du mois d'août pour traiter la graine).

Moyens humains : les moyens actuels des gestionnaires routiers devraient permettre un traitement par an des zones identifiées jusqu'alors. Il faut noter que la période de fin août n'est pas propice à une disponibilité maximale des effectifs (congrés).

Moyens financiers : Au-delà d'une intervention par an pour le fauchage spécifique de l'ambrosie, des coûts supplémentaires liés aux personnels et aux matériels seraient très problématiques (et des aides financières seraient alors nécessaires).

Axe 3 : Actions de terrain

Fiche Action 11 : Actions du référent agriculture

Pilotes	Cibles
DDT Chambre d'Agriculture FREDON	Référent MAB, Coopératives, Négoce agricole
Objectifs	
Repérage / Cartographies (recensement exhaustif de la présence d'ambrosie sur le département de la Charente ou sur le territoire des communes identifiées : mesurer l'état d'avancement/ de recul) Mesurer l'évolution de la présence d'ambrosie sur le secteur dont il relève. Déclarer la présence d'ambrosie.	
Actions	
<ul style="list-style-type: none">• Repérage de la présence d'ambrosie sur le terrain (cartographie).• Information des agriculteurs (et des propriétaires s'ils sont différents) concernés sur leur obligation de destruction de l'ambrosie.• Conseils sur les alternatives au traitement.• Proposition sur les moyens de lutte préventive et curatives aux agriculteurs.• Réception et transmission des demandes de dérogations à la DDT (MAEC, Directive Nitrates).	
Indicateurs	
Nombre de déclaration, d'intervention	
Suivi de l'action	
Groupe de Travail « Agriculture »	

Axe 3 : Actions de terrain

Fiche Action 12 : Gestion de la présence d'ambroisie dans les parcelles agricoles

Pilotes	Cibles
DDT 16 Chambre d'agriculture de la Charente FREDON	Agriculteurs confrontés à la gestion de la présence d'ambroisie.
Objectifs	
<p>Éviter/limiter la levée des ambrosies (adventices) dans les parcelles infestées (Gérer au mieux le stock semencier d'ambroisie dans les cultures, par l'apport de conseils sur toutes les techniques mobilisables dans le cadre de la réglementation).</p> <p>Limiter la production de nouvelles semences d'ambroisie durant l'interculture d'été.</p> <p>Récolter « proprement » sans disperser des semences d'ambroisie vers des parcelles non infestées (voir charte moissonneuse).</p> <p>Intervenir sur les chaumes après récolte avant la grenaison de l'ambroisie pour interrompre le cycle de cette plante invasive.</p>	
Actions	
<ul style="list-style-type: none">• Utilisation des techniques agronomiques appropriées (rotation des cultures, contrôle des adventices, travail du sol) pour empêcher/limiter les conditions favorables à la levée des ambrosies : voir plaquettes et chartes de bonnes pratiques à l'attention des agriculteurs.• Respect de l'arrêté préfectoral (obligation de lutte contre l'ambroisie avant grenaison et engagement contractuel).	
Indicateurs	
<p>Formations de terrain – Transfert des techniques validées de prévention de l'apparition de l'ambroisie et/ou de destruction.</p> <p>Nombre de parcelles infestées par l'ambroisie induisant la conduite de mesures de destruction.</p>	
Suivi de l'action	
Groupe de Travail « Agriculture »	
Remarques	
<p>Attention aux critères d'éco-conditionnalité de la PAC, des MAEC : la reconnaissance d'ambroisie pourra être un cas de force majeure.</p> <p>Si destruction localisée de l'ambroisie sur une culture, dès 20 % de surface manquante, il conviendra de le signaler au service PAC, par l'imprimé spécial « modification de déclaration » en mentionnant « incident de culture » dans la case commentaires.</p> <p>Pour la Directive Nitrates en zone vulnérable : il ne pourra pas y avoir de dérogation totale à l'implantation de couvert mais possibilité de destruction anticipée (chimique en dernier recours : voir les alternatives préconisées sur plaquette et fiches pratiques).</p>	

Axe 4 : Communication et actions de sensibilisation	
Fiche Action 13 : Diffusion de documentation / Sensibilisation	
Pilotes	Cibles
ARS DDT FREDON ATMO	<u>Particuliers</u> : notamment sur les communes pilotes <u>Professionnels de santé</u> : médecins, allergologues, ORL en particulier sur les communes pilotes <u>Collectivités territoriales</u> : élus <u>Référents « ambroisie »</u> : ville, bord de route et agriculture <u>Autres</u> : référents Natura 2000, référents Re-Sources.
Objectifs	
Informer – sensibiliser – éduquer sur les risques sanitaires liés aux pollens d’ambroisie Sensibiliser aux techniques préventives et curatives de lutte contre l’ambroisie	
Actions	
<ul style="list-style-type: none"> • Communication sur la diffusion de l’arrêté préfectoral et du plan de lutte départemental. • Pour les particuliers : information dans le bulletin communal des communes pilotes et lien avec le référent communal. • Pour les professionnels de santé : envoi d’un courrier comprenant l’affiche « sortez de votre bulle », la proposition d’adhésion au bulletin allergo-pollinique hebdomadaire d’ATMO et une demande de retours d’information à l’ARS (cf. fiche action « qualité de l’air et allergie »). • Pour les référents Natura 2000 (de la DREAL ALPC) et Re-Sources (du Conseil Régional ALPC) : organisation de réunions d’informations. • Diffusion aux référents communaux du bulletin allergo-pollinique hebdomadaire d’ATMO. • Création et diffusion d’outils pour les référents : fiches techniques, plaquettes ou autres outils pour diffusion dans leurs réseaux. • Création d’une rubrique Ambroisie et plan de lutte départemental sur les sites internet de la préfecture et de la Chambre d’agriculture. • Achat d’outils, d’expositions notamment à l’observatoire des ambrosies pour diffusion au sein des communes pilotes. • Envoi annuel aux communes de la cartographie départementale. 	
Indicateurs	
Nombre d’adhésion au bulletin allergo-pollinique - Création des sites internet	
Suivi de l’action	
ARS 16/DDT16/FREDON	
Remarques	
Source documentaire : site de l’observatoire de l’Ambroisie www.ambroisie.info	

Axe 4 : Communication et actions de sensibilisation

Fiche Action 14 : Plan de communication agriculture

Pilotes	Cibles
Chambre agriculture DDT	Référent MAB, Coopérative, Négocier agricole Agriculteurs
Objectifs	
Informers les agriculteurs sur la gestion de l'ambrosie dans les cultures et intercultures	
Actions	
<ul style="list-style-type: none">• Mise en ligne sur les sites internet « Service de l'État », « Chambre d'agriculture » de la liste des référents à contacter, accompagné des coordonnées, par secteurs d'intervention.• Mise en ligne de la fiche de déclaration/dérogation pour information (elle est à renseigner par le référent).• Plaquette d'information, charte de bonnes pratiques visant : à informer les propriétaires concernés sur leur obligation de destruction de l'ambrosie, à conseiller sur les alternatives au traitement et proposer des moyens de lutte préventive et curatives aux agriculteurs.• Communiqué de presse (presse agricole).	
Indicateurs	
Nombre d'articles ambrosie dans la presse spécialisée et parutions en phase avec le calendrier des travaux agricoles et le cycle de l'ambrosie. Nombre d'outils de communication produits et diffusés. Vulgarisation/communication sur les résultats d'essais.	
Suivi de l'action	
Groupe de Travail « Agriculture »	

Membres du Comité de Pilotage du plan d'actions de lutte contre l'ambrosie :

MISEN Mission Interservice de l'Eau et de la nature / **DDT de Charente** –
3 représentants

ARS Agence Régionale de Santé **Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes**
3 représentants

Chambre d'agriculture de la Charente – 2 représentants

FREDON Poitou-Charentes – 2 représentants

Conseil Départemental de la Charente – 1 représentant

DIR Atlantique – 1 représentant

1 Représentant des **Maires**

ATMO Association pour la surveillance de la qualité de l'air en **Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes** – 1 représentant



Listes et coordonnées des référents agricoles :

LISTE DE REFERENTS Agriculture POUVANT INTERVENIR SUR LE TERRITOIRE DE CHARENTE POUR IDENTIFICATION D'AMBROISIE A LA PARCELLE

LISTE DES REFENTS - DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

NOM-PRENOM	TEL	STRUCTURE	ADRESSE	SECTEUR D'INTERVENTION	Adresses mél
Jean-Christophe BUREAU	06 26 84 39 12	AGRI DISTRI SERVICE	route d'Angouleme – 16190 MONTMOREAU	CHARENTE SUD	agri.distri.services@aliceadsl.fr
Bruno BARREAU	06 84 51 83 97	CAVAC VILLEJESUS	Route de Villefagnan – 16140 VILLEJESUS	Secteurs des cantons de VILLEFAGNAN et VILLEJESUS	technique@cavac16.com
Clara KHAMBONGSA	05 45 31 05 41	Chambre d'agriculture de la Charente	Bureau décentralisé NORD CHARENTE –av Paul Mairat-16230 MANSLE	Secteur de MANSLE	clara.khamvongsa@charente.Chambagri.fr
Hugo CHAUVET	05 45 24 49 49	Chambre d'agriculture de la Charente	Chambre d'agriculture – ZE MA CAMPAGNE – 16016 ANGOULEME Cedex	Secteur d'ANGOULEME	hugo.chauvet@charente.chambagri.fr
Lise GOUAUD	05 45 98 11 80	Chambre d'agriculture de la Charente	Bureau décentralisé SUD CHARENTE– 35 av d'Aquitaine – 16190 MONTMOREAU	MONTMOREAU	lise.gouaud@charente.chambagri.fr
Marie-Christine BIDAULT	05 45 24 49 49	Chambre d'agriculture de la Charente	Chambre d'agriculture – ZE MA CAMPAGNE – 16016 ANGOULEME Cedex	Secteur d'ANGOULEME	mariechristine.bidault@charente.chambagri.fr
David PERONNE	06 88 23 24 25	Coopérative de MANSLE	Coopérative agricole de MANSLE – Avenue des Combattants Afn – 16230 MANSLE	MANSLE	dperonne@coopdemansle.com
Vincent FUSEAU-BARBAIN	07 86 25 86 93	Coopérative de MATHA	Coopérative agricole du canton de MATHA – 9 rue Marc Jeanjean – 17160 MATHA	MATHA	vincent.fuseau-barbarin@coop-matha.fr
Jean-François CONRY	06 09 73 18 23	Coopérative OCEALIA	51 rue Pierre Loti – ZA Monplaisir – 16100 COGNAC		jfconry@charentes-alliance.fr
Roger CHABOT	06 16 42 25 16	ETS CHABOT	Le Champ Farchaud - 16290 HIERSAC	HIERSAC	rchabot@groupeisidore.fr
A Nicolas		Ets FORTET DUFAUD,	79 rue de la Grande Champagne – 16130 SALLES D'ANGLES	CHATEAUNEUF	fortetdufaud@wanadoo.fr
Pierre BERTIN	06 48 84 23 61	Ets PIVETEAU § FILS	rue du 19 mars 1962 – 16250 JURIGNAC	CHARENTE SUD	gerard@piveteau-agri.fr
Benoît LAUBERTON	06 30 64 78 84	FREDON Poitou-Charentes	69 Rue de Bellefonds- 16100 COGNAC	TOUS SECTEURS	fdgdon16@fredonpc.fr
Pierre BERTIN	06 48 84 23 61	GIN	Malvielle – 16290 MOULIDARS	MOULIDARS	christian@piveteau-agri.fr
Pierre GABORIT-VARLET	05 45 63 00 59 06 73 20 13 21	MAISON DE L'AGRICULTURE BIO	33 route de Mognac – 16400 LA COURONNE	CHARENTE/10 jours (ou secteur plus restreint / 1 semaine)	
Nicolas PUGEAU	05 49 75 69 30	NACA	Les ruralies 79 231 PRAHEC cédex		
Patricia RANOUIL	05 49 75 69 30	NACA	Les ruralies 79 231 PRAHEC cédex		
Aude LIESS-FORTIN	06 24 69 70 64	NEOLIS	Route de Vernon 86340 FLEURE		aliessifortin@neolis-negoce.fr
Thomas DAMOUR	05 49 42 60 02	NEOLIS	Route de Vernon 86340 FLEURE		thdamour@neolis-negoce.com
Dominique MARTINEAU	06 70 64 06 60	NIORTAGRICOLE	la Meynarderie – 16120 CHATEAUNEUF	CHATEAUNEUF	niortagricole@groupeisidore.fr
Serge MARAIS	06 08 31 08 35	Ste MEUNERIE de Ste-SEVERE	3 grand'rue – 16200 SAINTE SEVERE	SAINTE SEVERE	meunerie-boulangerie@live.fr
Jean-Michel L'HOSTIS	07 60 57 25 69	VITIVISTA	Parc Cadéra Sud – Avenue Ariane – 33700 MERIGNAC	CHARENTE SUD	jmmarrot@vitivista.com

Référents communaux :

TEL FIXE	MAIRIE	ADRESSE	Adresses mél
05 45 78 20 22	mairie de Barbezieux	26 Rue Marcel Jambon, 16300 Barbezieux-Saint-Hilaire	mairie.barbezieux@wanadoo.fr espacesverts@mairie-barbezieux.fr
05 45 62 02 61	mairie de Laroche foucauld	Place Emile Roux, 16110 La Roche foucauld	
05 45 31 01 75	mairie de Ruffec	Place d'Armes, 16700 Ruffec	secretariat.ateliers16@orange.fr
05 45 97 83 50	Mairie de Soyaux	235 Avenue du Général de Gaulle, 16800 Soyaux	mairie@mairie-soyaux.fr
05 45 67 28 11	Mairie de La couronne	Place de l'Hôtel de ville, 16400 La Couronne	
05 45 64 90 04	Mairie de Villebois Lavalette	21 Rue des Rampeaux M Petiot, 16320 Villebois- Lavalette	mairiedevillebois@orange.fr
05.45.36.55.36	Mairie de Cognac	68 Boulevard Denfert Rochereau CS 20217 16111 Cognac Cedex	mairie@ville-cognac.fr
05 45 31 30 60	Mairie de Bioussac	1 rue de la Mairie, 16700 Bioussac	mairie.bioussac@wanadoo.fr

Fiche de poste du référent communal ambroisie

Profil souhaité

- Maire, élu communal
- Salarié de collectivité territoriale

Communication

- Sensibiliser le public : utilisation des médias communaux (journaux, gazettes, sites web).
- Sensibiliser les agents communaux en charge de l'entretien des espaces verts et de la fauche des bords de route communale, des opérateurs de travaux et des instructeurs de permis.

Action de terrains

- Repérer les parcelles infestées sur le territoire de la commune et les enregistrer dans la plateforme nationale.
- Dans le domaine public : gestion directe.
- Dans le domaine privé :
 - alerter des propriétaires et/ou exploitants des parcelles infestées,
 - informer et conseillers les propriétaires et/ou exploitants des parcelles infestées sur les moyens de lutte,
 - demander la destruction
 - suivi des actions : destruction de la plante, installation d'un couvert végétal compétitif, etc.
- Être le relais sur le terrain lorsqu'il y a des plaintes.
- Avoir un rôle de veille, de prévention et de conseil.
- Appuyer l'autorité municipale pour faire appliquer l'Arrêté Préfectoral.

Gestion du temps

- Repérage sur le territoire communal : en moyenne 3 fois par saison
- Gestion des signalements : temps administratif + temps de visite pour constatation (au moins 2 visites par plainte : constat présence + constat destruction)
- Réunion avec les institutions ou avec les communautés de communes (ex : 2 par saison)
- Réunion en début de saison (au plus tard mi mai) pour faire le point avant la période critique
- Réunion bilan fin septembre, début octobre

Fiche de poste du référent ambroisie : agriculture

Profil souhaité

- Technicien de la Chambre d'Agriculture, FREDON, FDGDON, MAB, coopérative et négoce agricole.

Communication

- Sensibiliser les agriculteurs :
 - sur l'ambroisie : biologie, risques sanitaires et agronomiques
 - sur le signalement : remplir la plateforme "signalement adventices":
<http://www.signalement-adventices.fr>
 - sur les moyens de lutte préventive et curative

Action de terrains

- Gérer des dérogations :
 - Vérifier sur le terrain la présence d'ambroisie
 - Transmettre la demande à l'administration pour attribution des dérogations
 - Conseiller sur les moyens à mettre en œuvre à court terme et à moyen terme
- Avoir un rôle de veille, de prévention et de conseil
- Être un relais sur le terrain, sur la communication des outils à disposition, résultant du groupe de travail « ambroisie – agriculture ».

GLOSSAIRE

DDT - Direction Départementale des Territoires

ARS - Agence Régionale de la Santé

DREAL - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ALPC - région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes

FREDON - Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

FDGDON - Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles

DIR Atlantique - Direction Interdépartementale des Routes Atlantique

DIR Centre-Ouest - Direction Interdépartementale des Routes du Centre Ouest

CD - Conseil Départemental

ATMO - Association pour la surveillance de la qualité de l'air

OPA - Organismes professionnels agricoles

EEE - Espèces exotiques envahissantes

RNSA - Réseau National de Surveillance Aérobiologique

MAB - Maison de l'Agriculture Biologique

Re-Sources - Cellule régionale "Agir pour l'eau potable en Poitou-Charentes" sur les aires d'alimentation de captages Grenelle

PAC - Politique Agricole Commune

MAEC - Mesure Agro Environnementale et Climatique

NATURA 2000 - Zonage territorial relatif à des contrats de protection d'espèces

